# COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Présentation brève et synthétique

## CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE



MOISSY CRAMAYEL

Centre Communal d'Action Sociale

# SOMMAIRE


PARTIE 01 PRÉAMBULE ET EFFECTIFS

PARTIE 02 BILAN D'EXÉCUTION

PARTIE 03 RÉSULTAT DE L'EXERCICE


MOISSY CRAMAYEL

# PARTIE 01

## PRÉAMBULE

Le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, et constitue une mesure de simplification favorisant le partage d'informations financières plus simple et plus lisible au sein d'un même document.

En phase d'expérimentation depuis 2020, le compte financier unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. L'article 205 de la loi de Finances pour 2024 introduit le délai de mise en œuvre des CFU à titre volontaire sur les comptes 2024 et 2025, puis obligatoire au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Il est construit à partir d'un travail collaboratif entre la collectivité et le comptable public pour retracer l'exécution de l'année budgétaire passée en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) du C.C.A.S. entre le 1er janvier et le 31 décembre.

C'est un véritable bilan financier qui permet d'établir une analyse financière et d'apprécier la réalité de l'exécution des propositions de dépenses et de recettes de l'année précédente.

## EFFECTIFS DU C.C.A.S. ET CHARGES DE PERSONNEL

Le budget du CCAS n'intègre pas la masse salariale qui est assumée intégralement par la Commune car le personnel est mis à disposition du C.C.A.S par voie de convention triennale.

En 2024, la masse salariale du personnel du C.C.A.S. a représenté de 512 532 € cotisations patronales incluses répartie comme suit :

- Cadre d'emplois des rédacteurs : 1 agent à temps complet,
- Cadre d'emplois des animateurs : 1 agent à temps complet,
- Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs : 2 agents à temps complet, 1 agent à 18h
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs : 4 agents à temps complet, 1 agent à 20h
- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : 1 agent à 25h

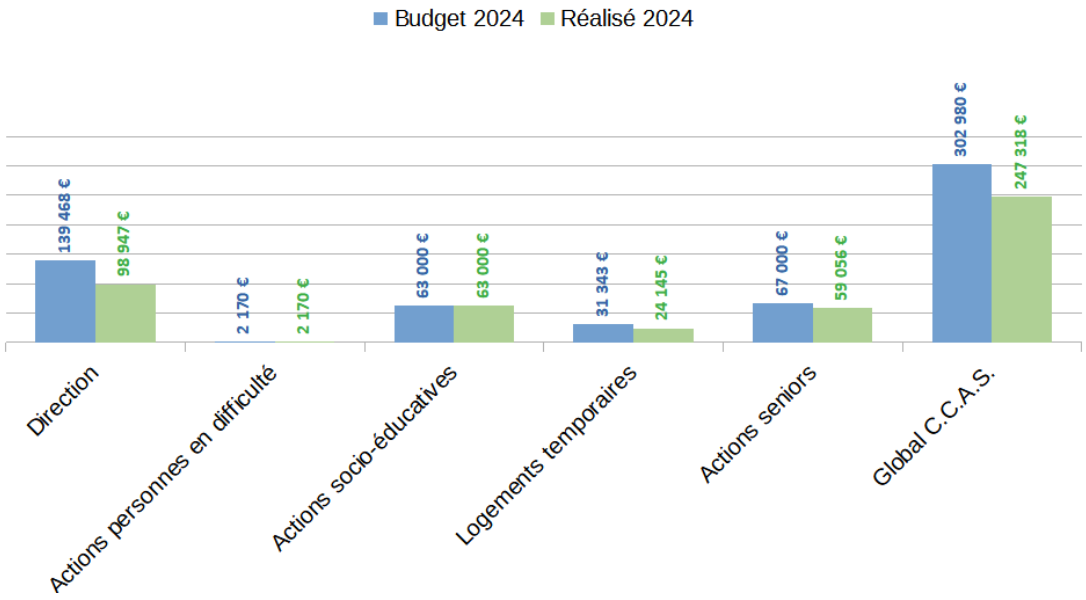
# PARTIE 02

## BILAN DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2024 DU C.C.A.S.

## - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

### A - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réalisées s'élèvent à 247 318,08 €, soit 82 % du montant prévu au BP 2024, réparties ainsi :




➢ Bilan des **recettes** de fonctionnement **par chapitre**

| Budget Principal | | Prévu | Réalisé | Solde |
|---|---|---|---|---|
| **Chap. 002** | Résultat de fonctionnement cumulé | 41 149,86 € | 0,00 € | 41 149,86 € |
| **Chap. 70** | Produit des services | 82 000,00 € | 67 880,25 € | 14 119,75 € |
| **Chap. 74** | Dotations, subventions, participations | 177 660,56 € | 176 639,15 € | 1 021,41 € |
| **Chap. 75** | Autres produits | 2 170,00 € | 2 798,68 € | - 628,68 |
| | **Total** | **302 980,42 €** | **247 318,08 €** | **55 662,34 €** |

Analyse :

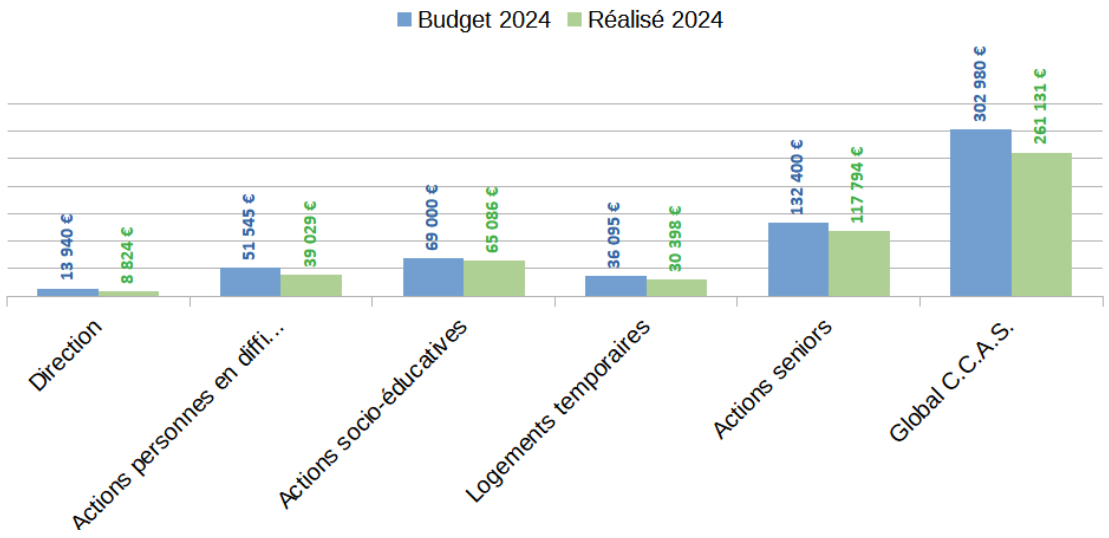
Les recettes de la **direction** concernent la subvention d'équilibre de la commune qui s'élève à 98 318 € pour l'année 2024, ainsi qu'une recette non prévue au BP correspondant à une donation de 628,68 €.

Sur la partie **Seniors**, les recettes correspondent aux prestations de services pour le portage de repas, les tables de restauration et les animations. En 2024, le montant global des recettes est moins important que le montant prévu au BP (- 7 943,75 €). En effet ce montant dépend des inscriptions aux animations, du volume d'animations gratuites, de la fréquentation des tables de restauration et du portage...

Sur les **logements temporaires**, on a eu également moins de recettes que prévu, dû à inoccupation d'un des logements qui nécessitait une entière réhabilitation, ce qui implique une indemnité d'occupation en moins (- 6 176 €), et un montant de subvention ajusté (- 1 021,41 €) à l'occupation réelle.

**B - Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réalisées s'élèvent à 261 131,47 €, soit 86 % du montant prévu au BP 2024, réparties ainsi :




➢ Bilan des **dépenses** de fonctionnement **par chapitre**

| Budget Principal | | Prévu | Réalisé | Solde |
|---|---|---|---|---|
| **Chap. 011** | Charges de gestion générale | 183 700,42 € | 157 352,31 € | 26 348,11 € |
| **Chap. 65** | Autres charges de gestion courante | 118 950,00 € | 103 475,16 € | 15 474,84 € |
| **Chap. 012** | Charges de personnel | 330,00 € | 304,00 € | 26,00 € |
| | **Total** | **302 980,42 €** | **261 131,47 €** | **41 848,95 €** |

Analyse :
Sur la rubrique « **Direction** », les dépenses relèvent principalement de frais incompressibles liés au fonctionnement administratif du C.C.A.S. : cotisations et abonnements, assurances, subventions aux associations, fournitures et équipement, frais de communication, frais d'interprétariat et permanences juridiques (- 1 933,72 € par rapport aux prévisions en BP).

Par ailleurs, en 2024 le renouvellement de l'équipe et la réorganisation interne n'ont pas permis d'organiser de manifestation notable pour utiliser les crédits prévus à cet effet (- 2 270,21 €), ni d'utiliser la totalité du montant prévu pour les frais de formation (- 912 €).

Pour ce qui est des **logements temporaires**, des dépenses moins importantes que prévues pour ce qui est des fluides (- 3 323,03 €), des frais de gestion (location et assurance, - 1 588,91 €) et une enveloppe travaux et équipements pas totalement consommée malgré la réhabilitation d'un logement (- 785,25 €).

Sur la partie **action sociale** : en 2024 le C.C.A.S. a acheté moins de chèques d'accompagnement personnalisés que prévu au BP (- 6 513,80 €). L'enveloppe d'aides versées aux familles n'a pas été entièrement consommée (- 3 540,94 €), ni le secours sur la Régie, c'est-à-dire les aides octroyées en espèces (- 2 461,63 €). Les aides versées ont bénéficié à 165 familles. Les aides les plus sollicitées sont les aides alimentaires (62% des aides versées) et les aides au logement (23% des aides versées).

Parmi les dépenses réalisées en 2024 en faveur du public **seniors,** 88 % des crédits ont été utilisés :

- 33 641 € ont été dédiés au repas des seniors et aux colis de fin d'année,
- 52 121 € ont été dédiés au portage de repas et aux tables de restauration,
- 32 032 € ont été dédiés aux sorties, ateliers et animations.

Pour ce qui est des **interventions socio-éducatives**, il n'y a pas eu de sollicitation du CCAS pour activités sportives ou vacances. En revanche deux aides pour voyage scolaire, l'octroi de tickets piscine et les pass loisirs ont représenté 2 086,28 € d'aides, soit - 3 913,72 € de dépenses de moins que l'enveloppe prévue en BP 2024 pour cette rubrique.

# - SECTION D'INVESTISSEMENT -

**A - Les recettes d'investissement**

En 2024 il n'y a pas eu de nouvelle entrée dans un logement temporaire, donc pas de caution perçue.

**B - Les dépenses d'investissement**

En 2024 il y a eu une sortie d'un logement temporaire, toutefois la caution de 150 € n'a pas été restituée au regard de l'état des lieux de sortie.

# PARTIE 03

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le résultat net de l'exercice est obtenu, pour chaque section, par soustraction des dépenses mandatées par les titres émis, sur l'exercice 2024.

| | | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|---|---|---|---|
| **Recettes** | Prévision budgétaire | 1 200,00 € | 302 980,42 € |
| | Réalisé | 0,00 € | 247 318,08 € |
| **Dépenses** | Prévision budgétaire | 1 200,00 € | 302 980,42 € |
| | Réalisé | 0,00 € | 261 131,47 € |
| Solde de réalisation de l'exercice | | 0,00 € | -13 813,39 € |
| Résultats antérieurs reportés | | 600,00 € | 41 149,86 € |
| **Résultat cumulé à la clôture de l'exercice** | | **600,00 €** | **27 336,47 €** |

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats cumulés des deux sections du budget du C.C.A.S. s'établissent de la manière suivante :

| | **Budget 2024 du C.C.A.S.** |
|---|---|
| **Section de Fonctionnement** | 27 336,47 € |
| **Section d'Investissement** | 600,00 € |
| **Soit un résultat cumulé** | **27 936,47 €** |

Le résultat cumulé 2024 fait apparaître un excédent de 27 336,47 € de la section de fonctionnement, et de 600,00 € de la section d'investissement du Budget du C.C.AS.